



NON-RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi 28 janvier 2019, à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et les conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------------|---|
| | 1. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u> |
| 2019-01-048 | 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019 |
| N.M. | 2. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| | 3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</u> |
| | 4. <u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u> |
| | 5. <u>RÈGLEMENTS</u> |
| | 6. <u>AFFAIRES COURANTES</u> |
| | 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE |
| | 6.2 TRAVAUX PUBLICS |
| | 6.3 SERVICES TECHNIQUES |
| | 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE |
| | 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE |

	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2019-01-049	6.9.1	Appui à la résolution de la Ville de Lac-Brome pour le Projet de Loi d'intérêt privé pour la desserte policière
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
	7.	DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE
	8.	AFFAIRES NOUVELLES
N.M.	9.	DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
2019-01-050	10.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-01-048

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28
JANVIER 2019**

IL EST PROPOSÉ **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉE PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2019, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen ne s'est prévalu de la première période de questions.

2019-01-049

**APPUI À LA RÉOLUTION DE LA VILLE DE LAC-BROME
POUR LE PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ POUR LA
DESSERTE POLICIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Brome souhaite se retirer de l'Entente de fourniture des services de police fournis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Brome-Missisquoi dont elle bénéficie depuis décembre 2002;

ATTENDU QU'afin d'assurer la couverture policière requise par la Loi sur la police du Québec (P- 13.1), la Ville de Lac-Brome a manifesté son

intérêt d'assurer la surveillance de son territoire par le Service de police de Bromont (SPB);

ATTENDU QUE la résolution 2016-08-497 de la Ville de Bromont adoptée le 1^{er} août 2016 mandatait la mairesse Pauline Quinlan et le directeur général de négocier avec la Ville de Lac-Brome un scénario de desserte et de faire les représentations nécessaires auprès notamment de la MRC Brome-Missisquoi et du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont aurait des avantages importants à assurer une desserte policière sur le territoire limitrophe de la Ville de Lac-Brome – Économies d'échelle, maintien et développement de l'expertise, etc.;

ATTENDU QUE les villes de Lac-Brome et de Bromont collaborent envers la réalisation du projet de desserte policière depuis l'été 2015 et ont retenu les services d'un conseiller juridique dans le but de présenter, à l'Assemblée nationale du Québec, un projet de loi d'intérêt privé permettant la réalisation du projet de desserte policière de la Ville de Lac-Brome par le corps de police municipale de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite appuyer les démarches de la Ville de Lac-Brome pour le projet de loi d'intérêt privé permettant la réalisation du projet de desserte policière par le corps de police municipale de la Ville de Bromont dont la résolution numéro 2019-01-25 adoptée le 24 janvier 2019 par le Conseil municipal de la Ville de Lac-Brome;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer les démarches de la Ville de Lac-Brome pour le projet de loi d'intérêt privé permettant la réalisation du projet de desserte policière de la Ville de Lac-Brome par le corps de police municipale de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne s'est prévalu de la deuxième période de questions et a fait une intervention sur le sujet suivant :

- Les avantages de la desserte policière à la Ville de Lac-Brome pour la Ville de Bromont, le fonctionnement de la facturation des différents coûts reliés à ce changement et le ratio de policiers vs la population.

2019-01-050

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 19h43.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions
contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 4
février 2019.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE